



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat National des Affaires Culturelles

61, rue de Richelieu  
75002 PARIS

tel 01 40 15 51 31  
fax 01 40 15 51 35  
snac-fsu@culture.gouv.fr

Marseille, le 4 juin 2013

*Lettre ouverte au Président de la République*

Monsieur le Président de la République

Aujourd'hui, vous inaugurez à Marseille le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM), établissement issu d'une décision politique qui se voulait un signal fort : l'implantation en région d'un grand département des musées de France.

Si ce projet avait été mené avec un réel niveau d'exigence scientifique et dans le dialogue, aussi bien avec les Marseillais qu'en interne, nous aurions été les premiers à saluer une mesure courageuse de déconcentration culturelle. Hélas, au bout de douze ans d'une gestation jonchée de rendez-vous manqués, l'établissement qui ouvre cette semaine ne constitue qu'une caricature institutionnelle. Il est tristement représentatif de la politique de la pure apparence menée ces dernières années en matière de service public culturel.

### **Le MUCEM se présente comme un musée national d'ethnologie.**

Grand département des musées de France en charge des musées de société, le MUCEM revendique clairement sa place au sein des sciences humaines et sociales, notamment de l'ethnologie. On aurait donc pu s'attendre à un projet scientifique et culturel (PSC) sérieusement discuté au sein de la discipline. Or, ce projet est totalement absent du débat scientifique. On n'en trouve trace nulle part, ni dans les principales revues d'ethnologie ni dans les colloques. On ne peut suivre sa genèse qu'au travers de comptes rendus non publiés d'opérations pilotées en interne et sous le contrôle de la direction locale. Cette élaboration dans un entre-soi, ce côté « coin de table », est étrange pour un projet scientifique. D'où peut-être, à sa lecture, l'impression d'avoir affaire à l'annonce d'un projet à venir et non à un projet abouti.

Le fait qu'il ait été, à ce stade de formalisation, validé par le conseil scientifique des musées de France (mais non diffusé), pose la question de la crédibilité d'une validation

institutionnelle « hors sol », très largement déconnectée des milieux universitaires et de recherche qui portent les disciplines anthropologiques et historiques censées être concernées. Au-delà du cas particulier du MUCEM, cette situation pose des questions cruciales quant au type de relations qui existent entre l'administration de la culture et le monde de la recherche.

Il est indispensable que le ministère de la culture et de la communication (MCC) retrouve le rôle d'acteur scientifique qui fut le sien et qu'il a progressivement perdu par suite, notamment, de la suppression de la Mission de la recherche et de la technologie qui organisait en son sein les opérations de recherche. Compte tenu de la très forte spécificité de la recherche dans le domaine culturel, il est indispensable que l'ensemble des disciplines scientifiques qui concourent à donner de la substance aux missions, en particulier dans le champ patrimonial, puissent s'exercer réellement. Pour cela, il faut des postes et des moyens. Le SNAC-FSU revendique depuis longtemps une amélioration des conditions de carrière des personnels de recherche et l'affectation de directeurs de recherche et de chargés de recherche au MCC.

### **Des armoires normandes sur la Canebière**

Le MUCEM se veut l'héritier, sur un champ de compétence étendu, de l'ancien Musée national des arts et traditions populaires (MNATP), fermé au public en 2006. Les collections de ce dernier ont rejoint le Centre de conservation et de ressources (CCR) de la Belle-de-mai. Or, moins de dix pour cent des collections de l'ancien MNATP, qui représentent cent cinquante ans de collecte dans le domaine de la culture populaire française, concernent, de près ou de loin, la Méditerranée. Personne n'a jamais contesté le bien-fondé d'une extension géographique et temporelle du champ du MNATP mais le MUCEM ne répond pas à cette exigence : il tord le cou au bon sens en assignant les collections d'anthropologie historique du domaine français à l'illustration d'un propos méditerranéen, incohérence que nous dénonçons, il y a dix ans déjà, sous le slogan ironique « des armoires normandes sur la Canebière ».

Sur un plan plus général, il serait souhaitable que la future loi sur le patrimoine aille au-delà du simple catalogue de mesures techniques qui constitue son projet actuel. Elle devrait être porteuse d'une réflexion de fond sur la notion même de patrimoine dans la société d'aujourd'hui sous l'angle, notamment, des exigences de la démocratie culturelle. Cela suppose un effort de définition des institutions (musées, archives, monuments historiques, services archéologiques) qui en ont la charge. Pour mémoire, l'ordonnance de 1945 sur les musées définissait ceux-ci comme une « collection permanente et ouverte au public d'œuvres présentant un intérêt artistique, historique ou archéologique ». La loi de 2002 sur les musées, reprise dans le code du patrimoine, est moins précise puisqu'elle définit un musée comme « une collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la

connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ». La condition de présentation au public tombe et on voit, avec le MUCEM, l'exemple d'une logique un peu folle qui permet de construire un musée à partir d'une collection qu'on garde en caisses et de développer par ailleurs un programme d'exposition exclusivement à partir d'œuvres empruntées.

### **Le MUCEM, pourquoi un énième établissement public ?**

Nous dénonçons le choix du MCC de donner au MUCEM le statut d'établissement public.

Le SNAC-FSU constate que ce statut confère aux présidents d'établissement un trop large degré d'autonomie et conduit à un éclatement du ministère en petites baronnies. En même temps, il condamne les établissements à une course effrénée aux ressources propres par le biais d'une surenchère en termes de fréquentation payante et par un mécénat envahissant. L'aboutissement de ce processus entraîne une baisse de la qualité du service rendu aux usagers qui se traduit par des tarifs d'entrée prohibitifs, des files d'attente beaucoup trop longues et des conditions de visite fortement dégradées par la densité du public.

Parallèlement, le statut des visiteurs se transforme, et les personnels des musées sont dès lors bien moins des agents publics face à des usagers que des commerciaux face à des clients qu'il s'agit de séduire pour optimiser des comportements de consommation. La boutique de souvenirs fait désormais partie obligée du parcours muséal et, dans certains musées, la galerie d'exposition sert de décor à la file d'attente de la cafétéria !

Le statut d'établissement public n'est pas si négatif en soi, mais il devient très dangereux lorsqu'il est utilisé pour transformer nos institutions en entreprises culturelles de masse. Pris en étau entre une direction qui n'a plus de comptes à rendre à la tutelle, dès lors que les obligations de rentabilité sont satisfaites, et des visiteurs qui sont gérés en termes de flux, les agents publics tombent malades ou dépriment jusqu'au suicide, soumis à des rythmes de plus en plus accélérés et sans reconnaissance de leurs missions. Par le recours généralisé à la sous-traitance, les directions des établissements publics pallient le manque croissant d'effectifs par des solutions de replâtrage qui attisent la rivalité entre les catégories de personnels. A l'intérieur même des services, le management concurrentiel est devenu la règle, par le jeu de la cotation des postes et l'individualisation des carrières. Ce système a pour effet de briser les collectifs et d'augmenter considérablement la souffrance au travail.

Pour toutes ces raisons, les représentants des personnels au comité technique de la Direction générale des patrimoines du MCC ont voté unanimement contre la transformation du MUCEM, précédemment service à compétence national (SCN) placé sous l'autorité directe du directeur général des patrimoines, en établissement public administratif. Or, alors que votre gouvernement affiche la volonté politique de stopper la prolifération abusive des établissements publics, le MCC est passé en force.

## **Les personnels : aux missions publiques des emplois publics**

Le MUCEM est un établissement public issu de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). En cela, il suit les recommandations du rapport que François Fillon avait commandé à Françoise Miquel : « *Externaliser systématiquement les fonctions ASM (accueil – surveillance – magasinage) dans les musées connaissant une période de fermeture (pour travaux par ex.), changeant d’implantation ou quand création de nouveaux musées.* »

Les fonctions de l’accueil et de la surveillance dans les musées sont des fonctions tout à fait spécifiques. Une connaissance approfondie de l’institution et de ses collections est une nécessité absolue pour bien informer, renseigner et guider les visiteurs, et cette connaissance n’est pas compatible avec un statut de sous-traitant. Il est urgent de ré-internaliser ces activités dans tous les établissements où elles ont été ouvertes au marché, il y va de la cohérence des collectifs de travail et, par là, de la qualité du service rendu au public.

## **Vingt-cinq ans de loyer : le prix du PPP !**

Si le bâtiment construit par Rudy Ricciotti sur le môle J4 a fait l’objet d’une commande classique de la part de l’Etat, il n’en est pas de même du bâtiment construit par Corinne Vezzoni au dessus de la gare Saint-Charles pour abriter le centre de conservation et de ressources (CCR). Comme de trop nombreux chantiers publics de l’ère Sarkozy, le CCR a été construit en partenariat public-privé (PPP), permettant ainsi d’afficher une économie immédiate mais condamnant l’Etat à payer un loyer pendant vingt-cinq ans pour un montant qui, au total, excède de loin celui qui aurait été nécessaire pour une commande classique ! La pratique des PPP, compréhensible pour des parkings publics, a montré toute sa nocivité lorsqu’il s’agit d’établissements dont le loyer repose non sur des usagers mais sur un utilisateur institutionnel unique (tels que les hôpitaux ou les prisons). Il est invraisemblable que le ministère de la culture se soit fourvoyé au point de monter une opération de PPP pour construire des réserves de musée. S’agissant d’argent public, le fait de gonfler la note en reportant le loyer d’une construction sur la génération suivante est moralement indéfendable.

Cette malheureuse expérience, qui complète le tableau des dérives dont souffre le MUCEM, ne doit en aucun cas être renouvelée pour des réserves abritant des collections publiques.

## **Et maintenant ?**

Pour toutes ces raisons, nous déclarons que l’établissement que vous inaugurez aujourd’hui relève d’un projet scientifiquement malhonnête, incohérent et déloyal. Toute la communication institutionnelle mise en œuvre pour maquiller ce modèle de tétatologie muséale en musée normal ne pourra pas venir à bout de ses insuffisances ni de ses

contradictions. Avec toutes les mauvaises fées qui cernent son berceau, il va falloir beaucoup de courage aux personnels pour former un collectif de travail investi dans une mission partagée de service public, en lien avec les autres acteurs du tissu culturel local et le monde de la recherche.

Nous craignons, en référence aux années écoulées, que les personnels ne puissent s'appuyer sur leur direction et soient amenés à s'organiser pour travailler malgré une hiérarchie qui cache à peine son manque d'intérêt sous le voile d'un respect formel des procédures et d'une technicité irréprochable. S'il se confirme que les agents, pour exercer leurs métiers, ne peuvent compter sur leur direction, les organisations syndicales, la nôtre en particulier, seront à leurs côtés pour les aider à construire collectivement une manière digne de remplir leurs missions.

### **Des bricolages insensés pour compenser l'absence de moyens : jusqu'à quand les agents vont-ils pouvoir tenir ?**

Le MUCEM est le résultat d'une politique désastreuse qui a frappé de plein fouet l'ensemble de la sphère culturelle. L'émancipation citoyenne et la gratuité du plaisir partagé ne faisaient pas, à l'évidence, partie du programme de ceux qui ont porté la Révision Générale des Politiques Publiques. La culture n'étant pour eux qu'une source de profit potentiel, ils ont orienté, avec une grande brutalité, l'ensemble du dispositif national dans ce sens.

Les grandes missions du service public culturel, aux premiers rang desquelles la démocratisation de la culture, la sauvegarde du patrimoine et l'aide à la création, ne peuvent plus être assurées avec un degré de qualité convenable compte tenu des baisses de moyens et d'effectifs. Que ce soit en administration centrale, dans les Directions régionales des affaires culturelles, ou dans les « services-métier » (musées, monuments historiques, centres de conservation et d'études archéologiques, mais aussi théâtres, opéras, écoles d'art et d'architecture, etc.), les agents ont été contraints à des bricolages insensés pour maintenir une continuité du service public, souvent au prix de leur santé, toujours au prix de leurs conditions de travail.

Il est temps que cela cesse et que la confiance revienne, que les agents n'aient plus perpétuellement le sentiment d'être trahis par ceux qui les dirigent et que les mots d'ordre de la politique nationale ne se résolvent pas à une entreprise de com'.

Le ministère de la culture est un petit ministère, de moins de 30.000 agents, mais il compte un nombre très important de métiers différents mis en œuvre par des équipes aux qualifications reconnues. De ce point de vue, la diminution dramatique des effectifs qu'il vient de connaître condamne des pans entiers de son activité. Sauf à considérer que la culture n'a aucune importance pour notre société et qu'on peut sans dommage continuer à externaliser ses missions, il est urgent de redonner à son administration les moyens de travailler.

Vous avez, Monsieur le Président, la responsabilité de mandater votre gouvernement pour une autre politique publique dans le domaine culturel : celle d'un changement qui, dans le respect des citoyens et des acteurs de ce secteur, doit nous conduire vers une véritable démocratisation porteuse d'émancipation, de progrès social et vers le développement de l'emploi. Cette autre politique ne saurait exister sans un MCC renforcé, prioritaire au regard de l'emploi public, sans une nouvelle « gouvernance » de ses services et établissements et sans le développement d'un véritable dialogue social.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'hommage de mon profond respect.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maguet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric MAGUET  
Secrétaire général